

Communiqué

Fiasco des saveurs

Toutes les boutiques de vapotage dans le comté du ministre Dubé vendent des saveurs

Québec, le 22 mars 2024 – Le **Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)** a publié aujourd’hui les résultats d’une enquête¹ qui révèle que toutes les boutiques de vapotage situées dans le comté du ministre de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), Christian Dubé, vendent toujours des saveurs même si ce dernier l’a interdit depuis le 31 octobre dernier. Cette situation est inacceptable et il est plus que temps que le ministre agisse afin de mettre de l’ordre dans le fiasco qu’il a lui-même créé. Les tabagies du Québec en ont assez de ce deux poids deux mesures. Cette situation leur fait perdre des revenus importants et leur cause un sérieux préjudice.

L’enquête réalisée pour le compte du RTQ contient des éléments inquiétants qui confirment l’inefficacité et le laxisme du MSSS et du ministre Dubé quant à l’application de la loi. On y retrouve notamment des informations inquiétantes telles que « *100% des cinq boutiques de vapotage visitées dans la circonscription de La Prairie ont offert et vendu des saveurs et du liquide de vapotage.* » Ou encore que « *Certaines de ces boutiques étalaient les flacons de saveur à la vue des clients tandis que d’autres les conservaient dans l’arrière-boutique ou dans des armoires.* » et que « *Certains ont promulgué des conseils pour mélanger les saveurs ou encore, savoir jauger les quantités de saveurs.* »

Pour Michel Poulin, porte-parole du **Regroupement des tabagies du Québec**, « *Les résultats de cette enquête sont renversants. Cette situation est très choquante pour nos tabagies. Le ministre qui fait la morale à tout le monde n’est même pas capable de faire appliquer sa propre loi, dans son propre comté. Est-ce de l’aveuglement volontaire, de l’incompétence ou un manque de ressources ? Dans tous les cas, le ministre ne fait pas son travail et il doit agir dès maintenant pour corriger ce fiasco* ».

Un des problèmes est que le MSSS envoie des inspecteurs dans les boutiques de vapotage mais ces derniers ne donnent pas de contravention. Un récent document obtenu via une demande d’accès à l’information a révélé que le MSSS a inspecté 47 des 140 vapoterie listées au Québec. De ce nombre, une seule a été jugée non conforme, même si plus de 90 % d’entre elles vendent des flacons de saveur².

¹ <https://tabagies.com/nouvelles/>

² <https://www.lesoleil.com/actualites/sante/2024/03/06/le-fiasco-de-linterdiction-des-saveurs-dans-le-vapotage-JOPT7A4LDJHOZJPELZWOXMSU5A/>

« Nos tabagies ne toléreront pas encore longtemps ce manque de clarté et de fermeté dans l'application de la loi. Nous nous attendons à ce que le ministre sorte rapidement et mette de l'ordre dans ce dossier pour rassurer nos tabagies de même que la population. » de conclure Michel Poulin

-30-

Source : Michel Poulin, porte-parole
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : info@tabagies.com